

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Mr Patrick ROCHE, Mme Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Yves CONVERS, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mr Fabrice PRADIER, Mme Valérie VALETTE, Natacha ROUX, Marie ROCHE

Absents représentés : Mme Agnès MERCIER (représentée par Mme Valérie VALETTE), Mr Sébastien MIALON (représenté par Mr Alain GALLAND), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Michel ARCIS)

Mme Laure JOURDAN a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 38 (Rue du Verdier Haut)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 90 (23 Place des Sénec terre)
- Vente de parcelles de terrain bâties sise section D numéros 306, 1071, 1102 et 1106 (Le Fraysse et Granegoules)

Madame Marie ROCHE étant intéressée par au moins une de ces ventes s'abstient. Après délibération, le Conseil décide avec une abstention de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Vote du taux des taxes locales : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu comme chaque année de voter le taux des taxes locales. Il indique toutefois qu'en raison de la réforme de la taxe d'habitation, ce dernier taux ne peut pas être modifié.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020 et de la fixer donc comme suit :

- Taxe d'habitation : 17.14 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.66 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76.46 %

Vote des subventions aux associations : Monsieur le Maire indique que la commission Association a étudié toutes les demandes de subventions aux associations communales et propose les affectations suivantes :

- Association Sportive Automobile Haute Vallée de la Loire : 825 €
- Association des anciens Combattants ADAC-AFN : 200 €
- Association des Artisans commerçants du Monastier : 1800 €
- Association Café Grenadine : 150 €
- Comité des Jeunes du Monastier : 150 €
- Association du Don du Sang : 300 €
- Association Espace Culturel Européen : 13 000 €

- Association Centre artistique (Festival des Cuivres) : 8000 €uros
- Association Football Club : 300 €uros
- Association Handball Club : 1 000 €uros
- Harmonie Saint Chaffre : 750 €uros
- Association Pétanque amicale : 300 €uros
- Association Promorallye : 300 €uros
- Association Tennis Club : 550 €uros

Monsieur le Maire précise que les affectations ont été revues à la baisse afin de tenir compte du contexte et du fait que de nombreuses manifestations ne pourront avoir lieu cette année. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le versement des subventions précitées aux associations. Le versement à l'association des artisans commerçants sera toutefois conditionné par l'organisation des activités prévues et dépendra de son devenir.

Vote du coût d'un élève : Monsieur le Maire informe le Conseil que chaque année la commune doit calculer le coût d'un élève scolarisé dans les écoles publiques, ceci afin de définir le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement versée à l'école privée Saint Dominique. Le coût d'un élève se calcule à partir des dépenses éligibles définies par des textes règlementaires : seules les dépenses de fonctionnement concernant le temps scolaire sont prises en compte, alors que les temps de cantine ou consacrés aux activités périscolaires ou extrascolaires ne le sont pas. Mr le Maire présente donc les chiffres pour cette année qu'il y a lieu d'approuver :

- Coût d'un élève scolarisé en école maternelle : 1012.05 €uros
- Coût d'un élève scolarisé en école élémentaire : 273.20 €uros

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les coûts présentés.

Vote des subventions versées aux écoles et associations de parents d'élèves : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de voter le montant des subventions qui seront versées aux écoles et aux associations de parents d'élèves. Il présente également l'évolution des effectifs.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les subventions suivantes :

- Association des parents d'élèves pour les écoles publiques et privée : 13 € par enfant
- Participation aux frais de fonctionnement pour les élèves de l'école maternelle privée : 1012.05 € par enfant résidant sur notre commune
- Participation aux frais de fonctionnement pour les élèves de l'école élémentaire privée : 273.20 € par enfant résidant sur notre commune
- Voyages scolaires : 6 € par enfant et par jour de voyage
- Goûter de Noël : 2.50 € par enfant.

Affectation de résultats et vote des budgets primitifs 2020 : Mr ROCHE présente les projets de budgets primitifs pour chaque budget préparés en commission des finances, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget Photovoltaïque :

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|---------------------------------|------------------|---------------------------|--------------------------------|------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 9 750.00 | 70 | Vente de produits | 65 000.00 |
| 012 | Charges de personnel | 10 000.00 | 75 | Autres produits gest. courante | 5.00 |
| 65 | Autres charges gestion Courante | 5.00 | 002 | Excédent reporté 2019 | 7 000.00 |
| 66 | Charges financières | 15 570.00 | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 7 000.00 | | | |
| 042 | Opérations d'ordre | 24 538.00 | | | |
| 020 | Dépenses imprévues | 0.00 | | | |
| 023 | Virement section investissement | 5 142.00 | | | |
| Total des dépenses | | 72 005.00 | Total des recettes | | 72 005.00 |

| INVESTISSEMENT | | | | | |
|---------------------------|-----------------------------|------------------|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 16 | Emprunts et dettes | 29 800.00 | 040 | Opérations d'ordre | 24 538.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 2 607.57 | 16 | Emprunt | 3 000.00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 2 000.00 | 021 | Virement sect. fonctionnement | 5 142.00 |
| 001 | Déficit reporté 2019 | 1 404.64 | 1068 | Affectation de résultat 2019 | 3 132.21 |
| Total des dépenses | | 35 812.21 | Total des recettes | | 35 812.21 |

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2019 d'un montant de 10 132.21 € a été affecté pour 7 000 € en section de fonctionnement et pour 3 132.21 € en section d'investissement.

- **Budget Lotissement :**

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|-------------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 0.00 | 70 | Ventes de terrains | 47 138.33 |
| 65 | Charges gestion courantes | 5.00 | 74 | Dotations et participations | 0.00 |
| 66 | Charges financières | 2 000.00 | 75 | Autres produits gestion cour. | 5.00 |
| 042 | Opérations d'ordre | 344 296.67 | 042 | Opération d'ordre | 362 953.17 |
| 043 | Op. d'ordre intérieur section | 2 000.00 | 043 | Op. d'ordre intérieur section | 2000.00 |
| 002 | Déficit reporté 2019 | 63 794.43 | | | |
| Total des dépenses | | 412 096.50 | Total des recettes | | 412 096.50 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 26 700.00 | 16 | Emprunts réalisés | 102 986.56 |
| 040 | Opérations d'ordre | 362 953.17 | 040 | Opérations d'ordre | 344 296.67 |
| 001 | Déficit reporté 2019 | 57 630.06 | | | |
| Total des dépenses | | 447 283.23 | Total des recettes | | 447 283.23 |

Etant précisé que les écritures passées pour ce budget sont essentiellement des écritures de constatation de stocks. Mr le Maire indique que deux éventuels acquéreurs se sont fait connaître.

- **Budget Pôle Santé :**

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 20 250.00 | 70 | Produits des services | 12 000.00 |
| 012 | Charges de personnel | 5 000.00 | 73 | Impôts et taxes | 0.00 |
| 65 | Autres charges gestion courante | 5.00 | 74 | Dotations et participations | 14 000.00 |
| 66 | Charges financières | 11 214.68 | 75 | Autres produits gestion cour. | 34 005.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 500.00 | 77 | Produits exceptionnels | 500.00 |
| 042 | Abattement de loyers | 4 000.00 | | | |
| 020 | Dépenses imprévues | 2 000.00 | | | |
| 023 | Virement section investissement | 21 585.32 | | | |
| Total des dépenses | | 60 505.00 | Total des recettes | | 60 505.00 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 20 500.00 | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | 0.00 | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 55 015.44 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 28 000.00 | 165 | Dépôt et cautionnement reçus | 214.68 |
| 022 | Dépenses imprévues | 3 000.00 | 1068 | Affectation de résultat 2019 | 35 393.54 |
| 001 | Déficit reporté 2017 | 60 708.98 | 021 | Virement sect. fonctionnement | 21 585.32 |
| Total des dépenses | | 112 208.98 | Total des recettes | | 112 208.98 |

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2019 d'un montant de 35 393.54 € est reporté totalement en section d'investissement. Il est également précisé qu'une écriture en dépenses de fonctionnement permet de constater les abattements de loyers mises en place suite à la crise du Covid. La réalisation d'un emprunt l'an dernier et le versement d'une subvention communale ont permis de diminuer le déficit de moitié. Des

travaux sont à prévoir cette année pour l'agrandissement du local de la dentiste. Il n'a en revanche pas été possible de donner une suite favorable à la demande d'installation de deux professionnels dans le cabinet de médecine générale en raison d'un article du code de la Santé publique qui indique que les médecins généralistes doivent être installés à l'écart des autres professionnels de santé.

Budget Assainissement :

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------------------|----------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 31 620.00 | 70 | Vente de produits | 122 000.00 |
| 012 | Charges de personnel | 25 000.00 | 75 | Autres produits gestion courante | 10 000.00 |
| 014 | Atténuation de produits | 3 000.00 | 77 | Mandats annulés | 500.00 |
| 65 | Autres charges gestion courante | 1 800.00 | 042 | Opération d'ordre | 43 939.00 |
| 66 | Charges financières | 24 121.88 | 002 | Excédent reporté 2019 | 9 617.44 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 1 000.00 | | | |
| 042 | Opérations d'ordre | 96 563.00 | | | |
| 020 | Dépenses imprévues | 2 000.00 | | | |
| 023 | Virement section investissement | 951.56 | | | |
| Total des dépenses | | 186 056.44 | Total des recettes | | 186 056.44 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles. | 2 000.00 | 10 | Dotations, fonds divers | 3 700.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 20 000.00 | 106 | Affectation de résultat 2019 | 0.00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 0.00 | 040 | Opérations d'ordre | 96 563.00 |
| 21 ou 23 | Investissements par opération | 179 196.75 | 021 | Virement sect. fonctionnement | 951.56 |
| 16 | Emprunts et dettes | 29 000.00 | 13 | Subventions | 71 894.00 |
| 040 | Opérations d'ordre | 43 939.00 | 001 | Report excédent | 111 027.19 |
| 022 | Dépenses imprévues | 10 000.00 | | | |
| Total des dépenses | | 284 135.75 | Total des recettes | | 284 135.75 |

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2019 d'un montant de 9 617.44 € est reporté totalement en section de fonctionnement. Mr le Maire précise qu'il y aura lieu cette année de refaire totalement la canalisation traversant le camping car elle est en très mauvais état.

Budget Eau potable :

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|-------------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 21 320.00 | 70 | Vente de produits | 107 057.00 |
| 012 | Charges de personnel | 25 000.00 | 75 | Autres produits gestion cour. | 200.00 |
| 014 | Atténuation de produits | 19 000.00 | 042 | Opération d'ordre | 7 125.00 |
| 65 | Autres charges gest. courante | 1 500.00 | | | |
| 66 | Charges financières | 4 191.33 | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 500.00 | | | |
| 042 | Opérations d'ordre | 42 874.00 | | | |
| 020 | Dépenses imprévues | 4 000.00 | | | |
| 023 | Virement section invest. | 1 696.67 | | | |
| Total des dépenses | | 120 082.00 | Total des recettes | | 120 082.00 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 2 000.00 | 10 | Dotations, fonds divers | 11 800.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 25 000.00 | 106 | Affectation de résultat 2019 | 5 140.85 |
| 21 ou 23 | Investissements par opération | 111 073.31 | 040 | Opérations d'ordre | 42 874.00 |
| 16 | Emprunts et dettes | 16 000.00 | 001 | Excédent reporté 2019 | 64 996.46 |
| 040 | Opérations d'ordre | 7 125.00 | 021 | Virement sect. Fonct. | 1 696.67 |
| 020 | Dépenses imprévues | 10 000.00 | 13 | Subventions | 17 272.00 |
| | | | 16 | Emprunts | 27 418.33 |

| | | | |
|---------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|
| Total des dépenses | 171 198.31 | Total des recettes | 171 198.31 |
|---------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2019 d'un montant de 5 140.85 € est reporté totalement en section d'investissement. Monsieur le Maire indique qu'il faudra rapidement modifier le système de chloration et faire des travaux de sécurisation et de rénovation du captage.

Budget Principal :

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|---------------------------------|--------------------|---------------------------|----------------------------------|--------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 626 150.00 | 70 | Vente de produits | 166 000.00 |
| 012 | Charges de personnel | 575 300.00 | 73 | Impôts et taxes | 830 852.00 |
| 014 | Atténuation de produits | 57 000.00 | 74 | Dotations et participations | 858 143.00 |
| 65 | Autres charges gestion Courante | 189 705.00 | 75 | Autres produits gestion Courante | 113 005.00 |
| 66 | Charges financières | 61 500.00 | 77 | Produits exceptionnels | 3 500.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 8 300.00 | 013 | Atténuations de charges | 11 000.00 |
| 042 | Opérations d'ordre | 36 000.00 | 042 | Opérations d'ordre | 40 390.00 |
| 020 | Dépenses imprévues | 20 000.00 | | | |
| 023 | Virement section investissement | 448 935.00 | | | |
| Total des dépenses | | 2018216.00 | Total des recettes | | 2018216.00 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 31 000.00 | 13 | Subventions d'investissement | 52 900.00 |
| 204 | Subventions équipement versées | 215 000.00 | 10 | Dotations, fonds divers | 147 000.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 233 500.00 | 106 | Affectation de résultat 2019 | 609 182.50 |
| | Opérations d'équipements | 1 270 000.00 | | Subventions d'investissement | 784 722.00 |
| | <i>Dont Restes à réaliser</i> | <i>952 974.94</i> | | <i>Dont Restes à réaliser</i> | <i>601 755.00</i> |
| 16 | Emprunts et dettes | 646 000.00 | 040 | Opérations d'ordre | 30 000.00 |
| 040 | Opérations d'ordre | 40 390.00 | 024 | Produits de cession | 17 500.00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 75 944.38 | 041 | Opérations patrimoniales | 75 944.38 |
| 001 | Déficit reporté 2019 | 395 806.69 | 021 | Virement section fonctionnement | 448 935.00 |
| 10 | Reversement taxe aménagement | 2 000.00 | 16 | Emprunts réalisés | 816 357.19 |
| 020 | Dépenses imprévues | 20 000.00 | | | |
| Total des dépenses | | 2 929641.07 | Total des recettes | | 2 929641.07 |

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2019 d'un montant de 609 182.50 € est reporté totalement en section d'investissement. Il est également précisé qu'une écriture en dépenses de fonctionnement permet de constater les abattements de loyers réalisés suite à la crise du Covid et qu'une provision est mise en place pour loyers impayés. Un montant de 400 000 € d'emprunts à court terme devra aussi être remboursé cette année, d'où le montant relativement élevé du capital des emprunts. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité tous les budgets présentés.

Versement d'une indemnisation aux transporteurs scolaires : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'au cours de la période de confinement, les transporteurs scolaires n'ont pas pu travailler et que le Conseil Régional a donc décidé de les aider en leur versant une indemnisation. Le montant reçu de la part du Conseil Régional sera donc intégralement reversé aux transporteurs. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le versement d'un montant de 13 913.96 € aux transporteurs scolaires.

Règlement du service d'activités périscolaires : Monsieur le Maire présente au Conseil le nouveau projet de règlement des activités périscolaires dans lequel une indication concernant la suspension du service en cas de mesures gouvernementales et la mise en place d'un nouveau tarif pour la participation à ce service a été rajoutée. Mr le Maire rappelle que la participation des familles permet à la commune de percevoir des subventions de la part de la Caisse d'Allocations Familiales. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le règlement présenté qui sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 ainsi que le nouveau tarif annuel de 10 € par enfant.

Mise en place d'une régie temporaire pour les temps d'activités périscolaires : Monsieur le Maire indique que pour pouvoir encaisser la participation des familles, une régie de recettes doit être créée. Il propose donc de créer cette régie à compter du 1^{er} septembre pour une durée de trois mois afin de permettre l'encaissement de la participation des familles. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la création d'une régie temporaire de recettes pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} septembre 2020.

Règlement du service de la cantine : Mr le Maire présente au Conseil le projet de règlement du service de la cantine dans lequel une indication concernant l'accueil des PS1 en raison d'une scolarisation obligatoire à compter de trois ans a été supprimée et une indication concernant la suspension du service en cas de mesures gouvernementales a été rajoutée. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le règlement présenté qui sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.

Régie de recettes Espace Culturel Européen - modification : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la vente des guides pratiques au prix de 2 € l'unité avait été incluse dans la régie de recettes de l'Espace Culturel Européen. Il indique que 1000 exemplaires avaient été imprimés et qu'une centaine seulement ont été vendus. Les informations contenues étant caduques pour certaines, il n'est donc plus possible de les vendre aux usagers et il est donc nécessaire de modifier la régie pour tenir compte de leur suppression. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de la régie de recettes Espace Culturel Européen et entérine la suppression de ces articles des ventes à encaisser sur cette régie ainsi que l'annulation du tarif correspondant.

Délégués au SICTOM du Haut Val de Loire et de l'Office de Tourisme Intercommunal : Monsieur le Maire indique qu'à la demande de la Préfecture, il y a lieu d'annuler les délibérations prises lors du dernier Conseil Municipal concernant la nomination de deux membres devant siéger au SICTOM et de quatre membres devant siéger à l'Office de Tourisme Intercommunal, ceci car ces membres doivent être nommés par la Communauté de Communes. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité d'annuler les délibérations numéros 20/030 et 20/032.

Lancement appel à projet Place du Vallat : Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la commune n'a pas encore de réponse au sujet de l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local. Celle-ci devant intervenir fin juillet, ce point sera donc remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Demande d'achat de terrain sectionnal à la Borie : Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier de demande d'achat d'une partie de terrain sectionnal de la Borie. Il indique que cet achat permettrait à un nouvel exploitant de s'installer et rappelle que les terrains de section de la Borie ont été divisés en deux pour les répartir équitablement entre les 2 exploitants considérés comme ayants droit actuellement installés sur place. Il rappelle que les ventes de biens de section sont soumises à l'accord préalable des électeurs des sections concernées. Le Conseil Municipal demande à avoir des informations complémentaires sur cette demande avant de pouvoir statuer.

Demande d'acquisition du domaine public : Monsieur le Maire présente au Conseil les courriers de demande d'acquisition du domaine public en vue de régularisation :

- Demande d'acquisition d'une partie du domaine public rue Calveyrade pour une terrasse close par un portail en bois.
- Demande d'acquisition d'une partie du domaine public Rue du Verdier Haut pour une remise construite sur le domaine public et un jardin.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le principe de vente de ces parties de domaine public aux propriétaires concernés afin de régulariser leur situation. Une enquête préalable sera nécessaire

préalablement à ces ventes ; le prix sera fixé à 10 € le m² et les documents d'arpentage permettant d'extraire ces parties du domaine public seront à la charge des demandeurs.

Régularisation stade de la Freydeyre : Mr le Maire indique que comme cela avait été indiqué précédemment, une partie du stade de football avait été aménagée sur du domaine privé. Une procédure de régularisation avait été engagée il y a plusieurs mois et un nouveau document d'arpentage a finalement été réalisé afin de pouvoir diviser les parcelles concernées. Mr le Maire donne connaissance au Conseil de ce dernier qui permet de définir les parcelles concernées. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- L'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section A numéro 584 et dénommée partie b d'une superficie de 1620 m² sur le plan présenté au tarif de 500 €uros au propriétaire concerné
- L'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section A numéro 589 et dénommée partie d d'une superficie de 191 m² sur le plan présenté au tarif de 0.15 €uros le m² au propriétaire concerné
- Indique que ces ventes seront régularisées par actes administratifs

Opérations d'achat ou de vente de terrains à Crouziols : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que diverses opérations de vente ou d'acquisition de terrain ont eu lieu à Crouziols et qu'il y a lieu de les régulariser par délibération. Il s'agit de :

- L'achat d'une partie du domaine privé pour élargir la voirie en échange de vente d'une partie du domaine public pour 4 m²
- L'achat d'une partie du domaine privé en échange de vente d'une partie du domaine privé pour 7 m²
- La vente de cette partie du domaine privé d'une contenance de 7 m² en échange d'une partie du domaine public pour 109 m²

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les opérations d'achat et de vente présentées.

Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC : Monsieur le Maire présente au Conseil le nouveau règlement du SPANC. Il rappelle que pour l'instant, seules les visites périodiques sont facturées pour un montant de 10 € par an. Il propose donc de mettre en place de nouveaux tarifs afin de permettre la facturation d'un certain nombre d'opérations actuellement effectuées à titre gracieux et qui sont de plus en plus fréquentes et chronophages. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le nouveau règlement SPANC qui sera applicable à compter du 25 juillet 2020
- De fixer les nouveaux tarifs comme suit :
 - o Contrôle périodique des installations individuelles d'assainissement : 10 € par an (contrôle effectué tous les 8 ans)
 - o Etude de projet d'une installation individuelle pour une construction ou une réhabilitation de maison d'habitation : 80 €
 - o Contrôle d'une installation individuelle dans le cadre d'une vente de maison d'habitation : 80 €
 - o Contrôle du raccordement au réseau collectif dans le cadre d'une vente ou autre : 80 €.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le renouvellement des Conseils Municipaux entraîne le renouvellement intégral de toutes les commissions communales et qu'il y a donc lieu de constituer une nouvelle commission communale des Impôts Directs (CCID). Il rappelle également qu'il y a lieu de présenter une liste de noms en double effectif au Centre des Impôts qui effectuera un choix parmi les noms proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer les noms suivants :

- Commissaires titulaires : Mrs Alain VINCENT, Patrick ROCHE, Mmes Laure JOURDAN, Marie ROCHE, Natacha ROUX, Mr Alain GALLAND, Mmes Véronique MORETTON, Chantal GERENTES, Mrs Christophe GIRAUD, Maurice MARCON, Régis LAC, Mme Michèle FOURNEL
- Commissaires suppléants : Mrs Christian BACHET, Michel MOUNIER, Sébastien MIALON, Mme Angèle CROZET, Mrs Fabrice PRADIER, Patrick VEY, Stéphane CHABALLIER, Mmes Danièle DUNY, Elisabeth LOUCAO, Mrs Norbert BONNEFOY, Paul COURIOL, Pierre ANTHOUARD

Nomination des délégués pour Natura 2000 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le renouvellement des Conseils municipaux entraîne le renouvellement intégral de tous les délégués aux organismes auxquels adhère la commune. Il indique donc qu'il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du Conseil d'administration de Natura 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer les délégués suivants :

- Délégué titulaire : Laure JOURDAN
- Délégué suppléant : Fabrice PRADIER

Nomination des délégués pour la commission de contrôle des listes électorales : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le renouvellement des Conseils municipaux entraîne le renouvellement intégral de toutes les commissions communales. Il indique donc qu'il y a lieu de nommer deux Conseillers municipaux pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer les délégués suivants :

- Délégué titulaire : Chantal GERENTES
- Délégué suppléant : Alain VINCENT

Mr le Maire indique que des noms seront proposés à la Préfecture de Haute-Loire qui devra nommer les délégués de l'administration, ainsi qu'au Tribunal qui devra nommer les délégués du Tribunal Administratif, ceci afin de constituer une commission comprenant trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Règlement intérieur du Conseil Municipal : Monsieur le Maire indique au Conseil que les nouvelles dispositions législatives obligent les communes de plus de 1 000 habitants à mettre en place un règlement intérieur du Conseil Municipal. Il présente donc le projet de règlement intérieur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal présenté.

Application pour l'information du public : Monsieur VINCENT présente au Conseil une application téléchargeable gratuitement par les habitants qui permettra à la commune de transmettre de nombreuses informations rapidement. Cela concernera des animations, mais aussi des alertes météorologiques ou des incidents survenus sur la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis de l'entreprise ILLIWAP pour un montant de 1485.60 € pour un engagement sur 5 ans.

Achat d'un véhicule pour le service technique : Monsieur le Maire indique au Conseil qu'un des véhicules du Service Technique a été refusé au dernier contrôle technique et qu'une remise en état s'avèrerait trop onéreuse compte tenu de la vétusté du véhicule. Il indique que plusieurs devis ont été demandés et présente les diverses offres reçues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis de l'entreprise MARTENAT Sud Auvergne pour un montant de 22000 € TTC et autorise Mr Le Maire à procéder à cet achat en remplacement du véhicule actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le vendredi 26 juin à 00 heures et 30 minutes.